

INSCRIPTION AVIRON LOISIRS 2026-2027

- ☐ 1^{ère} Inscription ☐ Renouvellement
☐ Mutation**Club de :
Licence N° :
☐ Brevets (niveau) :
☐ Diplômes fédéraux :
☐ Permis (Bateaux/Remorques) :

A RETOURNER AU CLUB

Pour le 6 JUILLET si RENOUELEMENT D'ADHESION
 (Date du barbecue de fin de saison)

Avant le 20 SEPTEMBRE pour une 1^{ère} INSCRIPTION

TOTALITE DU REGLEMENT AVANT LE 30 NOVEMBRE

Photo si
1^{ère}
Inscription au
CSAV-Aviron

PIECES A JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** (tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte)

Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron de loisir (modèle FFA) : pour les nouveaux adhérents, les Masters et les personnes ayant répondu « Oui » à au moins une question du questionnaire de santé QS-SPORT OU Attestation du questionnaire de santé QS-SPORT.

IDENTITE DE L'ADHERENT – **A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES**

Nom Prénom
 Né(e) le à Sexe ☐ F ☐ M
 Adresse
 Code Postal Ville
 Mobile Mail
 Profession.....
 Personne à prévenir en cas d'urgence..... Tel :

COTISATION DE L'ADHERENT

La cotisation comprend :

- L'adhésion au Club, la Licence fédérale (60€), l'assurance individuelle, l'encadrement technique
- L'utilisation du matériel spécifique à la pratique de l'aviron

Montant de la cotisation Loisirs/Masters		375€
+ En cas de mutation (montant prélevé par la Fédération)		36€
	> Préciser identité des autres inscrits :	
Réduction sur la 2 ^{ème} inscription du foyer/famille	M/Mme :	- 25€
Réduction sur la 3 ^{ème} inscription du foyer/famille	M/Mme :	- 25€
Frais de dossier (offerts en période d'inscription)		50€
TOTAL A REGLER	De préférence par CB sur place au Club	
1 ^{er} tiers en CB - t1 (Juillet/Septembre 2026) :	Indiquez le montant	
Chèque - t2 (Septembre/Octobre 2026) :	Indiquez le montant	
Chèque - t3 (Octobre/Novembre 2026) :	Indiquez le montant	
Chèques vacances	Indiquez le montant	

Pas de remboursement après le 30 Novembre

(Uniquement sur présentation d'un certificat médical)

Quittance pour prise en charge CSE : OUI / NON

Assurance complémentaire MAIF : je souhaite souscrire au contrat I.A.Sport+ (15,57€ pour saison 2026-27) Cocher : ☐ OUI ☐ NON

ENGAGEMENT MORAL DE L'ADHERENT

- ✓ Je certifie savoir nager
- ✓ Je sollicite mon inscription au CSAV-Aviron
- ✓ Je m'engage à me conformer à la charte contre les Violences, aux directives stipulées dans les Statuts, dans le Règlement Intérieur, aux modalités de fonctionnement du Club, aux règles de sécurité et aux décisions du Comité Directeur.
- ✓ Je m'engage à respecter les locaux et le matériel du Club, en particulier par son nettoyage après utilisation
- ✓ J'autorise le CSAV-Aviron à utiliser mon image sur les supports de communication ayant pour but la promotion du Club : site internet et réseaux sociaux (csav-aviron.fr, www.facebook.com/CSAVAvironAnnecy, www.instagram.com/csav_aviron, www.linkedin.com/company/csav-aviron), presse, affichage, etc...

Date :

Signature de l'adhérent - Mention « lu et approuvé »

CHARTRE RELATIVE A LA PREVENTION DES VIOLENCES AU CSAV Aviron

Dans le sport, comme ailleurs, les violences sont sources de souffrances pour les victimes et entraînent des responsabilités légales, financières et morales pour les organisations sportives et des responsabilités pénales pour les auteurs de ces violences.

Dans le sport, comme ailleurs, tous les adultes partagent la responsabilité visant à identifier et à prévenir le harcèlement et les violences vis-à-vis de quiconque. Une attitude de respect des personnes et de rejet de toutes **formes de maltraitements, physiques, verbales ou morales, sexistes, sexuelles ou homophobes et toute discrimination liée au sexe, à une orientation sexuelle, à une croyance, une apparence ou une origine réelles ou supposées**, désignées ci-après par le terme « **violences** », peut contribuer à leur prévention aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure sportive.

Dans cet objectif, **chaque membre du club, dirigeant·e, salarié·e, bénévole, adhérent·e, parent, et toute personne prenant part à l'activité ou au soutien du CSAV Aviron,**

> adopte une charte visant explicitement la condamnation de toute violence. Cette charte incite les signataires à promouvoir une attitude préventive et à remplir leur **obligation de signalement** en cas de maltraitements identifiés ou suspectés.

La charte constitue **le fondement de toute action de prévention, de sensibilisation, de formation, et d'éducation**. Elle incite à la vigilance à l'égard des comportements violents, à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

> proclame comme valeur première le respect des personnes, et plus particulièrement des personnes vulnérables comme peuvent l'être les enfants, les jeunes filles et jeunes garçons, les femmes ou les personnes discriminées pour une raison ou une autre,

> oeuvre à faire en sorte que le sport demeure un lieu d'épanouissement des individus,

> rappelle la responsabilité de chaque personne, oeuvrant pour ou au nom du CSAV Aviron, d'offrir à toutes et tous un environnement garantissant leur sécurité, leur épanouissement et leur bien-être,

> rappelle qu'aucune forme de violence ou de maltraitance ne pourraient être justifiées par la quête d'un résultat,

> impose aux adultes investi·es d'une quelconque autorité à adopter des principes permettant de bannir les violences et toute forme de maltraitance.

La publicité des grands principes de la charte peuvent contribuer à réduire au minimum l'apparition de violences ainsi que les allégations infondées.

CERTIFICAT MÉDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'AVIRON

Note à l'usage du médecin examinateur :

- Ne pas omettre d'apposer votre signature, votre numéro RPPS et votre cachet.
- Le candidat à la pratique de l'aviron doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen clinique.
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter.
- Au vu de l'important débit cardiaque requis, une évaluation cardiologique régulière tous les 10 ans par épreuve d'effort est recommandée à partir de 40 ans.

Je soussigné(e) Docteur ,
certifie que

Monsieur/Madame

Né(e) le :

ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique de l'aviron
(rayer la mention inutile si nécessaire) :

- | | |
|---|---|
| ☐ En bateau sur l'eau (outdoor) | ☐ En compétition |
| ☐ Sur rameur ergométrique (indoor) | ☐ En compétition |

Si tel n'est pas le cas, cochez l'une des cases correspondantes ci-après :

- ☐ Présente une contre-indication médicale à la pratique de l'aviron.
- ☐ Demande l'avis médical fédéral et transmet un compte-rendu médical au médecin fédéral à l'adresse suivante : medecin-federal@ffaviron.fr

Certificat fait à la demande de l'intéressé(e) pour faire valoir ce que de droit.

Fait le , à

N° RPPS :

Signature et cachet obligatoires du médecin

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » POUR LES MAJEURS

Seule cette attestation est à remettre au club.

Le questionnaire de santé est à garder en votre possession tout au long de la saison.

Dans le cadre du renouvellement de la licence FFAviron et conformément à la réglementation du Code du sport et du règlement médical de la FFAviron,

Je, soussigné(e) M/Mme,
atteste avoir renseigné le **questionnaire de santé « QS-Sport » pour les majeurs** et avoir
répondu par la négative à toutes les questions.

Date et signature du licencié(e)